ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2010

IMMIGRATION, INTÉGRATION ET NATIONALITÉ - (n° 2814)

| Commission | |
|--------------|--|
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 323

présenté par M. Decool, M. Meunier, M. Gérard, M. Gandolfi-Scheit, M. Lefranc, M. Remiller, Mme Besse, M. Souchet, M. Christian Ménard, M. Guilloteau, M. Gatignol, M. Wojciechowski, Mme Joissains-Masini, M. Mourrut, Mme Poletti, M. Spagnou, M. Gilard, M. Fasquelle, M. Proriol, M. Lazaro et Mme Marland-Militello

ARTICLE 39

À l'alinéa 2, après le mot :

« irrégularité »,

insérer les mots :

« de procédure ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement technique.